



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 38 - Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès du Grand Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	19/03/2019	Favorable unanime (1 abstention)
Commission n° 2	15/03/2019	Favorable unanime (1 abstention)

1 - Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, deux agents de la Direction des Sports de la Ville de Besançon sont mis à disposition de l'Agglomération pour la coordination de deux dispositifs de subventions relevant de la politique sportive communautaire (fonds manifestations et aides au Haut Niveau).

Depuis cette date, les missions de la Direction des Sports se sont accrues avec les prises de compétences successives de l'Agglomération en matière sportive ou au titre du projet de territoire : création d'une salle d'escalade, contribution au projet de base outdoor sur les Prés de Vaux, dispositif des ambassadeurs, parcours trail, projet général intégrant le Festival Grandes Heures Nature...

Ainsi, il est nécessaire de résilier les conventions individuelles initialement mises en place et proposer une mise à disposition de l'intégralité de la direction en précisant les missions et volumes de travail qui peuvent être consacrés par la Direction des Sports de la Ville au bénéfice de l'Agglomération.

2 - Mise à disposition

Les services communaux de la Direction des Sports mis à disposition de la Communauté d'Agglomération sont les suivants :

Service ou partie de service	Missions concernées
Direction	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage des moyens de la direction (budget, RH)- Appui à l'élu en matière de politique sportive- Coordination des spectacles, des manifestations et du village du festival GHN- Coordination de la commission «labellisation GHN»- Coordination fonds manifestations- Coordination soutien au sport de haut niveau- Suivi du projet de living lab sport santé
Secteur Administratif	<ul style="list-style-type: none">- Suivi administratif des dossiers de subvention- Exécution budgétaire- Suivi des manifestations outdoor agglomération en lien avec GHN- Coordination dispositif ambassadeurs- Agenda du VP Sports (présence manifestations, rdv avec associations)- Gestion invitations rencontres handball
Service Gymnases Terrains	<ul style="list-style-type: none">- Pilotage salle escalade- Pilotage projet Prés de Vaux- Implication dans GHN (pilotage de manifestations et appui technique à leur organisation)
Service Animation	<ul style="list-style-type: none">- Implication dans GHN (pilotage de manifestations)- Besançon terre de Jeux 2024
Service Piscines Patinoire	<ul style="list-style-type: none">- Implication dans GHN (pilotage de manifestations et appui technique à leur organisation)

Le coût unitaire retenu pour la direction est basé sur le coût moyen d'un agent Ville de Besançon, toutes filières confondues, issu du compte administratif 2017. Il se décompose comme suit pour 2019 :

- Coût moyen d'un ETP de catégorie A : 66 500 €
- Coût moyen d'un ETP de catégorie B : 45 700 €
- Coût moyen d'un ETP de catégorie C : 35 900 €

Ces coûts moyens par catégorie seront révisés tous les ans sur la base du dernier compte administratif voté.

Les modalités de calcul détaillées figurent dans la convention jointe à ce rapport.

A la signature de cette convention, le montant de la mise à disposition est fixé à 140 620 €, avec un nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établissant à :

- 0,75 ETP de catégorie A
- 1,75 ETP de catégorie B
- 0,30 ETP de catégorie C.

Un plafond maximal est donc fixé pour l'année 2019 à hauteur de 140 620 €. Une évaluation mensuelle de l'activité de la Direction des Sports permettra de suivre le bon respect de cette enveloppe, tant pour préserver les missions municipales que pour ne pas générer de dépenses RH supplémentaires au niveau de l'Agglomération.

La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 70.40.70846.0017003.10600.

En cas de distorsion trop importante après une période de 6 mois, soit les priorités d'intervention devront être revues, soit les moyens financiers alloués par l'Agglomération réajustés, et le cas échéant les moyens humains de la Direction des Sports réévalués.

Des avenants à la convention à venir sont donc envisageables, en cours d'année ou pour préciser les modalités de mise à disposition des personnels municipaux en 2020 et 2021, échéance de la convention.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Grand Besançon.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Dard", is written over a circular seal. The seal features a coat of arms and the text "AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON" around the perimeter.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1